

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SADIRAC**

**Du 9 MARS 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 9 mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil Municipal de Sadirac, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel COZ, Maire.**

**Date de convocation : 26 février 2019**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 17**

**Nombre de conseillers municipaux ayant remis un pouvoir : 2**

**Présents : Mesdames Barbara DELESALLE, Iris GAYRAUD, Valérie KIEFFER, Catherine MARBOUTIN, Nathalie PELEAU, Christine RUGGERI et Messieurs Raymond ALBARRAN, Gilles BARBE, Alain BARRAU, Auguste BAZZARO, Fabrice BENQUET, Hervé BUGUET, Pierre CHINZI, Alain COLLET, Daniel COZ, Jean-Marc KIEFFER, Jean-Louis MOLL.**

**Absents représentés :**

**Madame Christelle DUBOS ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel COZ,**

**Monsieur Jacques GERARD ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BARRAU.**

**Absents :**

**Mesdames Aurélie BROCHARD, Florence FOURNIER et Sandra GOASGUEN,**

**Messieurs Claude CAMOU, Jean-Louis CLEMENCEAU, Patrick GOMEZ, Alain STIVAL et Jean-Louis WOJTASIK.**

Madame Christine RUGGERI est désignée secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 14 heures 30.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2018**

***Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2018.***

***Nombres d'élus présents : 17***

***Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)***

***Pour : 19***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

## 1-Autorisation d'engager et de liquider des dépenses avant le vote du budget 2019

Le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par l'ordonnateur.

Toutefois, l'article L 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité peut, **sur autorisation de l'organe délibérant**, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouvertes à l'exercice précédent**.

La délibération prise en application de cet article doit impérativement préciser le montant et l'affectation des crédits que l'exécutif est autorisé à mandater.

Cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget.

Les crédits engagés par anticipation suivant cette procédure sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de démarrer dès à présent certains projets, et notamment lancer les consultations et passer les marchés, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et le cas échéant, mandater les dépenses suivantes :

### 14-Voirie

Travaux de voirie	371 140,00
-------------------	------------

### 41-Ecoles Bourg

Table de tennis de table	1 370,40
--------------------------	----------

### 42- Ecole de Lorient

Tables d'échecs	1 800,00
-----------------	----------

### 59-City stade

Création d'un city stade	47 000,00
--------------------------	-----------

Table de tennis de table	1 370,40
--------------------------	----------

### 64-Salle polyvalente Cabrales

Travaux de rénovation thermique	30 000,00
---------------------------------	-----------

### 65-Aire de jeux et loisirs jardins de Cabrales

Table de tennis de table	1 370,40
--------------------------	----------

### 66-Espace Multisports et Multi-activités

EQUIPEMENT Salle multi activités (bâches, bancs, armoires)	1 200,00
--	----------

### 79-Aménagement place Fouragnan

Mobilier urbain	15 000,00
-----------------	-----------

### 86-Opérations non affectés

Achat d'un véhicule utilitaire	28 500,00
--------------------------------	-----------

<b>TOTAL</b>	<b>498 751,20</b>
--------------	-------------------

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE**

- **D'AUTORISER le Maire à engager, et à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2019, et de reprendre ces crédits au budget 2019.**

<b>Nombres d'élus présents : 17</b>
<b>Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)</b>
<b>Pour : 19</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

## **2 – Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Gironde : chemin de Tioulet**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de programme de travaux de voirie communale qui consistent en l'aménagement du chemin de Tioulet.

Le montant des travaux est estimé à 41 442 euros HT.

Une subvention peut être demandée au Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre du FDAVC (Fonds Département d'Aide à la Voirie Communale). Cette participation pourrait être de 35% sur une dépense HT plafonnée à 25000 euros, soit une subvention de **8.750 euros**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>DEPENSES ESTIMEES HT</b>	
Travaux	41 442
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>41 442</b>
<b>RECETTES</b>	
DSIL	10 360
Conseil départemental 33	8 750
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19 110</b>
	46%
Fonds propres sur HT	22 331
TVA 20%	8 288
Total TTC	49 730
Ressources propres TVA inclus	30 620

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de participation financière du Conseil Départemental au titre du FDAVC 2019 et propose la délibération suivante.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Après exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 41 442 € HT.**

**Considérant la réalisation indispensable de cette opération,**

- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus**
- **SOLLICITE du Conseil Départemental l'attribution du Fond Départemental d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC) pour un montant de 8750 €.**

- **AUTORISE** le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant
- **AUTORISE Monsieur le Maire le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

**Nombres d'élus présents : 17**  
**Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)**  
**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **3- Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Gironde – sécurisation des cheminements piétonniers secteur de Lorient**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de programme de travaux de voirie concernant les aménagements de sécurité prévus sur la voie communale n°1 dite « chemin de l'Isle » et la RD 113°3 dite « route de Lorient », qui consiste en l'aménagement d'un cheminement piéton.

Le montant des travaux est estimé à **93 168 euros HT**.

Une demande de subvention peut -être présentée au Conseil Départemental de la Gironde.

Cette participation pourrait être de 35% sur une dépense HT.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de financement dont le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>DEPENSES ESTIMEES HT</b>	
Travaux	93 168
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>93 168</b>
<b>RECETTES</b>	
DSIL	23 292
Conseil départemental 33	32 609
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>55 901</b>
	1
Fonds propres sur HT	37 267
TVA 20%	18 634
Total TTC	111 802
Ressources propres TVA inclus	55 901

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de participation financière du Conseil Départemental et propose la délibération suivante.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Après exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 93 168 € HT.**

**Considérant la réalisation indispensable de cette opération,**

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière d'un montant de 32609€
- **AUTORISE** le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant

- **AUTORISE Monsieur le Maire le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

<b>Nombres d'élus présents : 17</b>
<b>Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)</b>
<b>Pour : 19</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

#### **4- Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Gironde - aménagement de sécurité aux abords de l'école de Lorient**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de programme de travaux de voirie concernant les aménagements de sécurité prévus sur la voie communale n°13 dite « chemin des écoles » aux abords de l'école primaire Théodore Monod sur le secteur de Lorient.

Le montant des travaux est estimé à **59 830 euros HT**

Une demande de subvention peut être présentée au Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre de l'aide aux aménagements de sécurité sur les RD ou les VC desservant un établissement public. Cette participation pourrait être de 35%.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de financement dont le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>DEPENSES ESTIMEES HT</b>	
Travaux	59 830
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>59 830</b>
<b>RECETTES</b>	
DSIL	14 958
Conseil départemental 33	20 941
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35 898</b>
	1
Fonds propres sur HT	23 932
TVA 20%	11 966
Total TTC	71 797
Ressources propres TVA inclus	35 898

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de participation financière du Conseil Départemental et propose la délibération suivante.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Après exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 59 830 € HT.**

**Considérant la réalisation indispensable de cette opération,**

- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus**
- **SOLLICITE du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière pour un montant de 20941€.**

- **AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant**
- **AUTORISE Monsieur le Maire le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

**Nombres d'élus présents : 17**  
**Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)**  
**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **5-Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Gironde– sécurisation des cheminements piétonniers route de St-Caprais**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de programme de travaux de voirie concernant les aménagements de sécurité prévus sur la RD 115 dite « route de St-Caprais », qui consiste en l'aménagement d'un cheminement piéton.

Le montant des travaux est estimé à **78 500 euros HT**.

Une demande de subvention peut -être présentée au Conseil Départemental de la Gironde.

Cette participation pourrait être de 35% sur une dépense HT.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de financement dont le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>DEPENSES ESTIMEES HT</b>	
Travaux	78 500
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>78 500</b>
<b>RECETTES</b>	
DSIL	19 625
Conseil départemental 33	27 475
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>47 100</b>
	60%
Fonds propres sur HT	31 400,00
TVA 20%	15 700
Total TTC	94 200
Ressources propres TVA inclus	47 100,00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de participation financière du Conseil Départemental et propose la délibération suivante.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Après exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 78 500 € HT.**

**Considérant la réalisation indispensable de cette opération,**

- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus**
- **SOLLICITE du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière d'un montant de 27475€**
- **AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant**

- **AUTORISE Monsieur le Maire le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

**Nombres d'élus présents : 17**  
**Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)**  
**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **6 – Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre du FDAEC 2019**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement. Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le taux du fond départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) est calculé et contrôlé sur le coût HT de l'opération et ne peut dépasser 80% du coût HT de cette opération.

Monsieur le maire propose de demander le versement du FDAEC sur les opérations d'investissement suivantes :

- Travaux de rénovation thermique de la salle Cabrales
- Création d'un city stade

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 77 000€ HT.

Le conseil départemental par le biais du FDAEC pourrait accompagner la réalisation de ces projets, à hauteur de 18 600€. Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>DEPENSES ESTIMEES HT</b>	
Travaux de construction d'un city stade	47 000
Travaux de rénovation thermique salle Cabrales	30 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>77 000</b>
<b>RECETTES</b>	
DSIL	
DETR	26 950
Europe-fond leader	
Conseil départemental 33	18 600
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>45 550</b>
	59%
Fonds propres sur HT	31 450
TVA 20%	15 400
Total TTC	92 400
Ressources propres TVA inclus	46 850

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de financement au titre de FDAEC et propose la délibération suivante.

**Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

*Après exposé de Monsieur le Maire,*

*Vu le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 77 000 € HT.*

- *APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus*
- *AUTORISE le maire à solliciter le Conseil départemental, au titre fond départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) à hauteur de 18 600 € ;*
- *AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant*
- *AUTORISE Monsieur le Maire le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.*

**Nombres d'élus présents : 17**

**Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **7-Demande de financement au titre du fond de soutien à l'investissement public local (DSIL)**

La loi de finances 2019 a renouvelé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de permettre, notamment, le financement d'opérations d'investissement des communes.

La commune de SADIRAC envisage de réaliser les travaux suivants, dans le cadre de son programme d'investissement 2019 :

- Chemin de Tioulet
- Sécurisation des cheminements piétonniers secteur de Lorient
- Aménagement de sécurité aux abords de l'école de Lorient
- Sécurisation des cheminements piétonniers route de St-caprais

Le coût prévisionnel est estimé à 272 940€ HT.

L'Etat, par le biais du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, pourrait accompagner la réalisation de ce projet, à hauteur de 25 %.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>DEPENSES ESTIMEES HT</b>	
Travaux	272 940
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>272 940</b>
<b>RECETTES</b>	
DSIL	68 235
Conseil départemental 33	89 775
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>158 010</b>
	0
Fonds propres sur HT	114 931
TVA 20%	54 588
Total TTC	327 528
Ressources propres TVA inclus	169 519

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de financement au titre du fond de soutien à l'investissement public local (DSIL) et propose la délibération suivante.



*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après exposé de Monsieur le Maire,  
Vu le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 78 500 € HT.  
Considérant la réalisation indispensable de cette opération,*

- *APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus*
- *AUTORISE le maire à solliciter l'Etat, au titre du Fonds de Soutien de l'Investissement Public Local, à hauteur de 68 235 € ;*
- *AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant*
- *AUTORISE Monsieur le Maire le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.*

**Nombres d'élus présents : 17**  
**Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)**  
**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**8-Demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)-City stade**

La dotation à l'équipement des territoires ruraux (DETR) permet notamment de financer les travaux d'équipements sportifs et culturels.  
 La commune de SADIRAC envisage de réaliser la construction d'un city stade  
 Le coût prévisionnel est estimé à 47 000€ HT.  
 L'Etat, par le biais de la DETR, pourrait accompagner la réalisation de ce projet, à hauteur de 35 %. Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>DEPENSES ESTIMEES HT</b>	
travaux de construction d'un city stade	47 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>47 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	
DETR	16 450,00
Conseil départemental 33	11 750,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>28 200,00</b>
	60%
Fonds propres sur HT	18 800,00
TVA 20%	9 400,00
total TTC	56 400,00
ressources propres TVA inclus	28 200,00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et propose la délibération suivante.

*Après en avoir délibéré,*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après exposé de Monsieur le Maire,  
Vu le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 47 000 € HT.**

- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus**
- **AUTORISE le maire à solliciter l'Etat, au titre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 16 450 € ;**
- **AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant**
- **AUTORISE Monsieur le Maire le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

<b>Nombres d'élus présents : 17</b>
<b>Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)</b>
<b>Pour : 19</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

### **9-Demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)- rénovation thermique de la salle Cabrales**

La dotation à l'équipement des territoires ruraux (DETR) permet notamment de financer les travaux d'aménagement des bâtiments communaux affectés aux services publics. La commune de SADIRAC envisage de réaliser les travaux de rénovation thermique de la salle Cabrales, dans le cadre de son programme d'investissement 2019 :

Le coût prévisionnel est estimé à 30 000€ HT.

L'Etat, par le biais de la DETR, pourrait accompagner la réalisation de ce projet, à hauteur de 35 %. Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>DEPENSES ESTIMEES HT</b>	
Travaux de rénovation thermique salle Cabrales	30 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>30 000</b>
<b>RECETTES</b>	
DETR	10 500
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 500</b>
	35%
Fonds propres sur HT	19 500,00
TVA 20%	6 000
total TTC	36 000
ressources propres TVA inclus	25 500,00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et propose la délibération suivante.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après exposé de Monsieur le Maire,  
Vu le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 30 000 € HT.**

- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus**
- **AUTORISE le maire à solliciter l'Etat, au titre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 10 500 € ;**

- **AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant**
- **AUTORISE Monsieur le Maire le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

**Nombres d'élus présents : 17**  
**Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)**  
**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **10- Téléthon 2018 - Subvention**

Dans le cadre du Téléthon, la commune de SADIRAC s'est mobilisée le samedi 8 décembre 2018 pour organiser sur la journée des activités. L'Union Sportive Sadiracaise a porté le projet avec la municipalité et toutes les associations volontaires, en prenant à sa charge les frais relatifs à l'événement notamment la buvette / la restauration, la tenue de la caisse, les tickets de bourriche. Le conseil municipal est invité à délibérer en faveur d'une subvention à hauteur de 600€ maximum à verser à USS au titre du Téléthon 2018.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'Union Sportive Sadiracaise pour une somme totale de 600€ maximum,**
- **DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 compte 6574**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.**

**Nombres d'élus présents : 17**  
**Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)**  
**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **11-Convention avec le Centre de Gestion pour la gestion du contrat d'assurance incapacités de travail du personnel**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a conclu un contrat avec CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion du contrat.

La gestion de ce contrat d'assurance peut être assurée sans surcoût au plan local par le Centre de Gestion qui propose ce service aux collectivités souscrivant des contrats avec CNP Assurances. Les frais de gestion lui sont, dans ce cas, directement versés par la collectivité.

Cette solution présente de nombreux avantages par un traitement de proximité des dossiers et la disponibilité d'un conseil technique au plan local.

Il propose donc au conseil municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu par la commune avec CNP Assurances et de l'autoriser à cette fin à signer la convention de gestion correspondante dont le projet est soumis aux conseillers.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire,**

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE*

- *De confier au Centre de Gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel ;*
- D'autoriser le Maire à conclure la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion.*

<p><i>Nombres d'élus présents : 17 Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations) Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>
---

## **12- Signature d'une convention avec la Région relative à l'implantation d'un abribus à la ZA Bel-Air**

Le Conseil Régional s'est substitué au Département de la Gironde dans la gestion des lignes régulières de transport de voyageur par autocar.

Il propose ainsi à la commune de Sadirac la signature d'une convention relative à l'installation d'un abri voyageurs à la ZA Bel-Air.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante d'habiliter M. le Maire à signer ladite convention.

*Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *DECIDE de signer la convention avec la Région relative à l'implantation d'un abribus à la ZA Bel-Air*
- *AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet*

<p><i>Nombres d'élus présents : 17 Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations) Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>
---

## **13-Désignation des délégués titulaire et suppléant pour la compétence D auprès du SIAEPANC de BONNETAN**

Par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2017, les compétences du syndicat de Bonnetan ont été étendues à la Défense Extérieure Contre d'Incendie, dite compétence D.

Par délibération en date du 23 février 2018, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à cette compétence pour les options 1 et 3, à savoir, l'élaboration et la mise à jour du schéma communal ou intercommunal de DECI et la création, la maintenance, l'entretien, l'apposition de la signalisation, et le remplacement des points d'eau incendie.

Il y a lieu aujourd'hui de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour cette compétence. Il est possible de désigner les mêmes délégués qui représentent votre commune pour la compétence auxquelles la commune adhèrent déjà.

Pour rappel les délégués sont les suivants :

	<u>Adduction eau potable</u>	<u>Assainissement non collectif</u>
<u>Titulaires :</u>	Pierre CHINZI	Auguste BAZZARO
<u>Suppléants</u>	Raymond ALBARRAN	Alain COLLET
:		

Les modalités de désignation sont les suivantes : au scrutin secret à la majorité absolue, à la majorité relative au 3ème tour si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue lors des 2 tours précédents.

Le vote à bulletin secret n'étant pas obligatoire pour ce type d'instance et comme l'autorise l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il sera proposé au Conseil Municipal de procéder à la nomination à main levée.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

***Vu la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-1-1 modifié par les dispositions de la loi précitée***

***Vu le schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Gironde arrêté le 29 mars 2016 notamment son article 14***

***Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde en date du 28 décembre 2017, qui a étendu les compétences du syndicat de Bonnetan à la Défense Extérieure Contre d'Incendie, dite compétence D.***

***Vu la délibération du 23 février 2018 portant adhésion de la commune auprès du syndicat de Bonnetan pour la compétence D ;***

***Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,***

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

- ***DECIDE de procéder à la désignation à main levée d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour cette compétence D du syndicat de BONNETAN.***
- ***DESIGNE Monsieur Pierre CHINZI en tant que délégué titulaire et Monsieur Raymond ALBARRAN en tant que délégué suppléant.***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.***

***Nombres d'élus présents : 17***

***Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)***

***Pour : 19***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

## **14-Modification d'ouverture du Musée**

Le musée est actuellement fermé au public le 4ème samedi de chaque mois.

Monsieur le Maire propose l'ouverture au public tous les samedis de 14h à 18h.

La permanence du 4eme samedi de chaque mois sera assurée par un membre de l'AGAP bénévolement.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *DECIDE l'ouverture au public du musée tous les samedis de 14h à 18h.*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.*

**Nombres d'élus présents : 17**

**Nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**15-DOB 2019**

Voir documents en annexes

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues et lève la séance à 16H15.

La Secrétaire de séance,

Christine RUGGERI